

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORONAVIRUS COVID-19 :

> INFORMATIONS DE LA VILLE / CONFINEMENT #4

Mardi 21 avril 2020

La ville de Sainte-Savine vous informe durant la période de confinement :

Activités dans les jardins

Il est autorisé de se rendre dans les jardins personnels, partagés ou ouvriers pour la récolte de fruits et légumes munis d'une attestation de déplacement dérogatoire. Cette autorisation s'étend également à la culture (semence et préparation de la terre) des jardins.

Cette sortie peut s'effectuer pour deux motifs :

- Si le jardin se trouve à plus d'un kilomètre de votre domicile : choisissez sur votre attestation « achats de première nécessité »
- Si le jardin se trouve à moins d'un kilomètre de votre domicile : choisissez sur votre attestation « déplacements brefs »

1

Attention, vous devez éviter tout regroupement de personnes et respecter les mesures barrières. Vous pouvez vous déplacer avec les personnes de votre domicile dans la limite d'une heure et d'un kilomètre quotidien.

Atelier de confection de masques

Des bénévoles Saviniens , munis de leur machine à coudre se sont installés au Grand Salon à Sainte-Savine pour produire des masques alternatifs. Les masques barrières, lavables à 60°, sont conçus selon les recommandations Afnor et celles du CHU de Grenoble et seront distribués, avec le concours du CCAS, en priorité aux personnes fragiles et aux bénéficiaires de l'épicerie sociale.

La Municipalité remercie Patrick Collard, instigateur de cet élan de solidarité, les couturières bénévoles participant au projet et la société ayant fourni gracieusement tissus et élastiques pour la réalisation des masques.

Distribution de masques à la population

Tous les Saviniens âgés de plus de 10 ans recevront prochainement un courrier pour les informer de la distribution de masques en partenariat avec Troyes Champagne Métropole, l'Assurance Maladie de l'Aube et la MSA.

Le déroulement de la distribution de masques dans notre commune est décrit dans la lettre et sera réalisé de la façon suivante :

- **Vous avez plus de 70 ans ?**

Deux options sont possibles. La **livraison de votre masque se fera à votre domicile à partir du lundi 27 avril**, par les élus et le personnel municipal.

En cas d'impossibilité, vous pourrez choisir une personne de confiance de moins de 70 ans et lui donner procuration pour récupérer votre masque dans le centre de distribution de votre quartier du 4 au 7 mai, de 9h30 à 17h30. Une procuration est fournie avec le courrier que vous recevrez dans les prochains jours.

- **Vous avez moins de 70 ans ?**

Vous pourrez vous **présenter, ou envoyer une personne de votre choix munie d'une procuration dans le centre de distribution de votre quartier du lundi 04 mai au jeudi 07 mai de 9h30 à 17h30** pour retirer votre masque.

Lors du retrait, il vous sera demandé de présenter impérativement la **lettre reçue, une pièce justificative de votre identité et votre carte vitale.**

Dans cette période de confinement, nous souhaitons en appeler à votre civisme et à votre sens des responsabilités pour récupérer votre masque et ainsi protéger votre santé et celle de votre entourage.

Pour les personnes en situation de handicap ou pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le numéro **03.25.71.39.50**.

Vous retrouverez la carte des quartiers et centres de distribution de notre commune :

Quartier LOUIS BLANC/LAMARTINE/TRUAUDE :

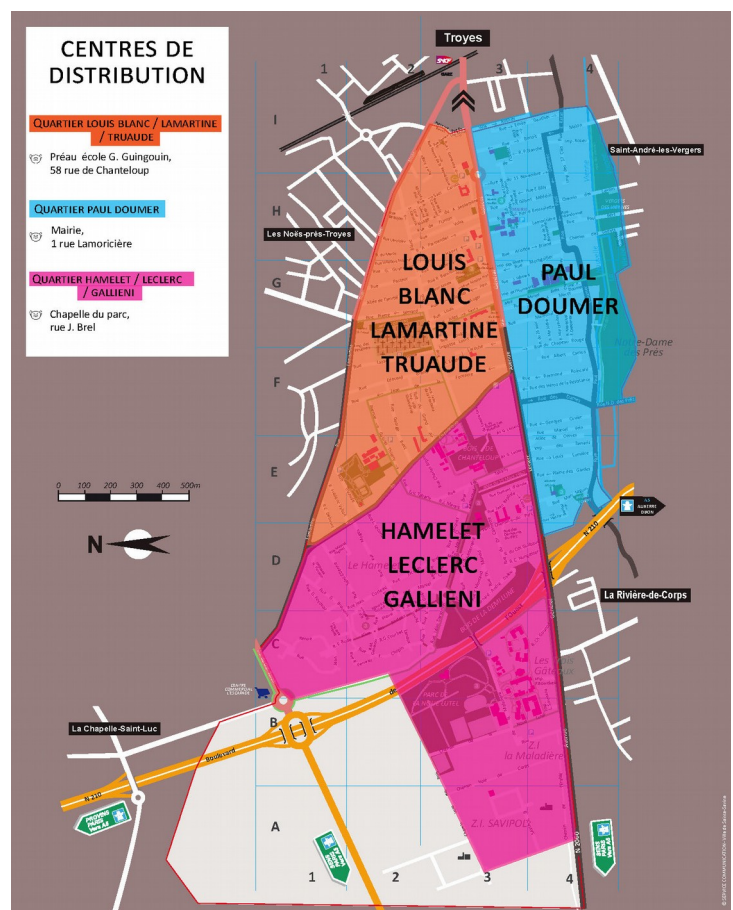
Préau école G. Guingouin : 58, rue de Chanteloup

Quartier HAMELET/LECLERC/GALLIENI :

Chapelle du Parc : rue Jacques Brel

Quartier PAUL DOUMER :

Mairie : 1, rue Lamoricière



Marché alimentaire des vendredis 1^{er} et 8 mai

Le marché alimentaire place Reichenbach **sera fermé les vendredis 1^{er} mai et 8 mai**.

En dehors de ces deux jours fériés, le marché de Sainte-Savine **reste ouvert chaque mardi et vendredi** pendant la crise sanitaire sur autorisation préfectorale. Les **mesures de sécurité sanitaires sont mises en place** (régulation d'affluence, distanciation, mesures d'hygiène...) par la Ville et les commerçants pour permettre à chacun de venir s'approvisionner en sécurité.

Cérémonies commémoratives

En raison du prolongement du confinement rendu nécessaire par la lutte contre le coronavirus Covid-19, les cérémonies commémoratives célébrant la Journée du souvenir de la Déportation le dimanche 26 avril 2020 ainsi que la Victoire du 8 mai 1945 sont annulées.

Monsieur le Maire et Mme Zeltz, conseillère départementale, en compagnie d'un porte drapeau, déposeront seuls le 8 mai prochain, une gerbe du souvenir au pied du monument commémoratif de notre commune, sans rassemblement ni autre manifestation publique.

Vendredi 8 mai à 11 heures, nous invitons les Saviniens à observer une minute de silence depuis leur domicile en mémoire des victimes et combattants.

3

Équipement des entreprises et commerçants

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Ville a équipé en protection les commerçants autorisés à rester ouverts, en leur fournissant notamment des protections anti-projections en plexiglas ainsi, qu'en partenariat avec Troyes Champagne Métropole, des masques lavables pour leurs salariés.

Nous invitons désormais les différents acteurs de la sphère économique, qui souhaiteraient se faire accompagner dans la **fourniture et la mise en place de protection pour leurs employés et leur clientèle**, à se rapprocher de la **Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Aube ou de Troyes Champagne Métropole**.

Contact :

Troyes Champagne Métropole : 03 25 45 27 27

CCI Troyes et Aube : 03 25 43 70 00 / accueil@troyes.cci.fr

Attestation de déplacement dérogatoire numérique

Un dispositif de création numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est désormais disponible, en complément du dispositif papier toujours valide.

Après avoir rempli les informations sur un formulaire en ligne, un fichier **.PDF** est généré, accompagné d'un **QR Code** comprenant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document. Ce fichier, téléchargé sur un smartphone ou une tablette doit être présenté lors d'un contrôle.

Ce service est accessible sur tout type de terminal mobile au travers d'un navigateur. Il a été conçu pour être facilement utilisable par les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, aucune donnée personnelle n'est collectée. Et aucun fichier n'est constitué.

Le dispositif d'attestation numérique est disponible à l'adresse suivante :

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Nous vous rappelons que l'attestation peut-être rédigée sur papier libre ou bien téléchargée et imprimée depuis notre site internet : www.sainte-savine.fr/covid-19